



> RÉSIDENCE DE LA MIOTTE <

### Résidence de la Miotte

1 avenue de la Miotte - 90000 Belfort  
Tél. 03 84 55 54 54 - Fax. 03 84 54 55 55

[ehpad.miotte@mut25.fr](mailto:ehpad.miotte@mut25.fr)

[www.maison-retraite-mutualiste.fr](http://www.maison-retraite-mutualiste.fr)



**ÉTABLISSEMENT  
D'HÉBERGEMENT  
POUR PERSONNES ÂGÉES**

*Résidence de la Miotte*



## Livret d'accueil Résidence de la Miotte Belfort



**ÉTABLISSEMENT  
D'HÉBERGEMENT  
POUR PERSONNES ÂGÉES**  
*Résidence de la Miotte*



# Résidence de la Miotte

## Résidence pour personnes âgées de la Miotte

1 avenue de la Miotte - 90000 Belfort  
Tél : 03 84 55 54 54 - Fax : 03 84 55 54 55  
Courriel : ehpad.miotte@mut25.fr  
Accueil téléphonique : du lundi au dimanche de 8h30 à 19h30

## La situation géographique

La résidence se trouve à Belfort, à proximité du centre ville et de la vieille ville, dans un quartier résidentiel.

## La capacité d'accueil

129 places sont dédiées à l'hébergement de personnes âgées de plus de 60 ans valides, semi valides et/ou dépendantes. Parmi ces 129 places :

- . 115 sont dédiées à l'hébergement permanent,
- . 5 places à l'hébergement temporaire,
- . 14 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

Les résidents sont accueillis au sein de 4 unités de vie : une unité de 22 résidents réservée aux personnes ayant des troubles psychiques de type maladie d'Alzheimer ou apparentés, 3 unités de 31 résidents.

Les chambres toutes individuelles, sont équipées d'une salle de bain privative, avec toilettes, lavabo et douche à l'italienne, d'un lit médicalisé, d'un bureau, d'une armoire et d'une télévision. Chaque unité dispose de ses propres locaux, et notamment d'une salle de restauration dédiée et de salons.

## Les lieux

**Rez-de-chaussée** : accueil - unité pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (22 lits) donnant sur un jardin thérapeutique - PASA - services administratifs - cuisine.

**1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage** : unités d'accueil de 31 résidents, comprenant salle à manger, bibliothèque et salon, office, salle de bain.

**Sous-sol** : locaux techniques et logistiques - lingerie - cuisine

## Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

L'établissement propose à ses résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, non accueillis dans l'unité dédiée, un pôle d'activités et de soins adaptés de 14 places. Le PASA permet d'apporter un accompagnement personnalisé dans le cadre du projet de vie et de soins du résident. Les activités proposées, qu'elles soient collectives ou individuelles, ont pour objectif thérapeutique de maintenir le lien social, mobiliser les fonctions sensorielles, retrouver les gestes de la vie quotidienne (cuisine, se servir à table...), maintenir ou réhabiliter les fonctions cognitives restantes et prévenir les troubles de la marche et de l'équilibre.

Selon des critères spécifiques, les résidents peuvent en bénéficier sur proposition de l'équipe soignante pluridisciplinaire et du médecin traitant. Le résident, sa personne de confiance et l'entourage sont informés de cette décision tout en recherchant leur consentement.

La fréquence de participation du résident au PASA est liée aux besoins de la personne et à son état de santé. L'équipe pluridisciplinaire revoit régulièrement la situation du résident pour apporter le meilleur accompagnement possible.

Le PASA est ouvert tous les jours afin qu'un maximum de résidents puisse en bénéficier. L'accueil est assuré par des soignants et des assistants de soins en gérontologie et une psychologue. Ces professionnels sont spécifiquement formés à l'évaluation, aux techniques de soins et de communication, à la maladie d'Alzheimer.



## Les visites

Pour des raisons de fonctionnement et de sécurité, les portes d'entrée de l'établissement sont fermées de 19h30 à 7h30 du matin. Il est cependant possible de quitter l'établissement au-delà de cette heure.

## Les horaires des repas

- les petits-déjeuners peuvent être pris à partir de 7h45 et jusqu'à 10h30.
- les déjeuners sont servis à 12h.
- une collation est servie chaque après-midi.
- les dîners sont servis à partir de 18h15.
- une collation nocturne peut être servie si nécessaire et sur demande.

Les repas peuvent être pris soit dans la salle de restauration de chaque unité de vie, soit dans la chambre du résident si son état ne lui permet pas de se déplacer ou pour convenances personnelles.

## Plan de la résidence

